



Controle technique erroné!

Par **bigdav**, le **27/01/2012** à **22:27**

Bonjour,

tout d'abord merci de me lire.

J'ai vendu il y 2/3 mois un vehicule au gpl datant de 1996.

J'ai effectué, comme le veut la loi, un controle technique qui a revelé quelques problemes sans gravité et a validé l'installation gpl sans demande de contre visite.

J'ai donc vendu mon véhicule a une personne qui a effectué les menues réparations sujettes a contre visite(pneus, essuie glace, etc...) et a fait revisé le systeme gpl. C'est a ce moment que le mecano lui a dit que le reservoir n'était plus aux normes et qu'il devait le changer.

L'acheteur a donc passer son vehicule en contre visite dans le meme centre de controle, qui a avoué avoir fait une boulette. A l'heure actuelle, l'avocat de l'acheteur lui conseille de m'attaquer et que je rattaque le controle. Ou arrangement amiable avec 50/50 des frais entre le controle et moi. pour un véhicule vendu 700 euros rembourser 500?

Etant de bonne foi, n'est ce pas au centre de controle d'assumer seule son incompetence? merci de vos avis avisés.

Par **pat76**, le **28/01/2012** à **15:55**

Bonjour

L'acheteur vous attaque et vous vous retournez contre le Centre de contrôle technique. C'est la procédure à suivre.

Par **bigdav**, le **30/01/2012** à **14:39**

bonjour

et merci a pat76 de sa réponse. Ca me semble un peu gros quand même...

Je pense proposer a l'acheteur un arrangement, par lequel je prendrais 25% de la somme, soit 250 euros a ma charge et 250 pour lui.

Je suppose qu'entamer des poursuites lui coutera plus que 250 euros et surtout du temps....

Par **pat76**, le **31/01/2012** à **12:49**

Bonjour

Proposez l'arrangement à votre acheteur. Son avocat lui conseille de vous attaquer parce que lui pense à ses honoraires.

En cas de procédure de votre acheteur, vous serez dans l'obligation d'en faire une contre le Centre de Contrôle Technique.

L'acheteur si il entamait des poursuites, pourra vous faire condamner aux dépends (article 700 du Code de Procédure Civile) ce qui lui permettra de se rembourser de ses frais.

Vous feriez de même contre le Centre de contrôle technique.

Par **bigdav**, le **31/01/2012** à **15:17**

merci Pat, je pense proposer l'arrangement. je pense que c'est dans l'interet de tous (sauf des avocats!)

Par **bigdav**, le **01/02/2012** à **09:52**

bonjour

voila le mail que je lui ai envoyé:

Cher Monsieur X.

J'ai bien réfléchi a ce qui nous préoccupe tous les deux.

Dans cette affaire une seule partie est responsable de ce probleme, et vous êtes d'accord avec moi, c'est le centre de contrôle. Je me suis evidemment renseigné et j'ai reçu le même son de cloche que vous, concernant l'éventuel port de cette affaire devant les tribunaux.

Vous le savez, je ne suis pas plus que vous, responsable de l'incapacité et de la mauvaise fois du commerçant.

Malgré cela, et pour éviter trop de frais, de perte de temps et de stress aussi bien pour vous,

que pour moi, je consens a participer aux frais de mise aux normes de votre véhicule et ce, à hauteur de 250 euros soit 25 % de la somme.

Vous comprendrez aisement que, ayant cédé la saab pour 800 euros, je ne peux sérieusement en soustraire 500.

Voilà j'espere vivement que ma proposition vous conviendra et que ça mettra un terme a ce désagréable état de fait.

Bien cordialement.

Par **chaber**, le **01/02/2012** à **11:00**

bonjour

Si le controle technique n'avait pas omis cette mise aux normes, vous auriez eu obligation de réparations si vous vouliez vendre votre véhicule.

Ou vous payez la totalité de la mise aux normes et vous vous retournez contre le centre de controle

Ou vous prenez accord avec le centre pour un partage à 50%

L'acheteur n'a absolument pas à accepter votre proposition de partage.

Il serait préférable pour vous de l'indemniser en totalité, avant poursuite devant les tribunaux, ce qui vous reviendrait encore plus cher. (dépens+art 700)

Par **bigdav**, le **01/02/2012** à **11:32**

merci de votre avis chaber.

Toutefois, l'acheteur est quelqu'un avec qui j'ai eu un bon contact et qui me parait sensé.

Personnellement si j'étais a sa place j'accepterais cet accord, au lieu de m'embarquer dans les méandres d'un procès.

Surtout que, pendant ce temps, le véhicule est immobilisé car non assurable...

Par **chaber**, le **01/02/2012** à **11:54**

[citation]car non assurable..[/citation]normal, d'où préjudice supplémentaire que votre acquéreur peut réclamer en justice

[citation]m'embarquer dans les méandres d'un procès. [/citation]que l'acheteur est certain de gagner

Par **bigdav**, le **01/02/2012 à 13:29**

Je suis d'accord avec vous: il est certain de gagner...mais dans combien de temps...
Moi aussi, je suis certain de gagner contre le centre de contrôle. Toutefois j'ose espérer que le monde n'est pas fait que de procéduriers et qu'il saura peser le pour et le contre d'une telle entreprise surtout pour 250 euros.

Par **chaber**, le **01/02/2012 à 14:07**

[citation]pour un véhicule vendu 700 euros rembourser 500? [/citation]
je reprends votre citation pour le préjudice de votre acquéreur.

Pour une telle somme en étant certain de gagner un procès je n'hésiterais pas et cela vous coûterait au moins le double

Désolé, mais vous devez assumer.

Par **bigdav**, le **01/02/2012 à 21:41**

j'assume, j'assume... mais ca me gonfle.
En tous cas merci de vous intéresser à mon cas.
Cdlt

Par **vierge68**, le **13/12/2012 à 21:39**

Bonsoir à vous tous, j'ai moi-même un souci j'ai acheté un véhicule d'occasion il a pas tout à fait 1 an, je constate que mon procès du contrôle technique n'est pas vierge mais pas de contre-visite sur ce je décide de prendre la voiture, mais maintenant je constate que j'ai le longeron défectueux, triangle cassé à droite, pot d'échappement cassé au milieu et très grosse fuite au niveau des freins.

ma question est donc la suivante que je dois attaquer et comment procéder.

J'ai pour plus de 2000 euros de réparations sachant que à l'achat j'ai déboursé 1300 euros.
Merci pour vos conseils et n'oubliez pas, j'ai besoin de mon véhicule tous les jours pour me rendre à mon lieu de travail donc j'ai un risque tous les jours de prendre mon véhicule vu le triangle défectueux.

Dans l'attente de vos réponses je vous souhaite une bonne soirée.

Par **Lag0**, le **14/12/2012 à 08:23**

Bonjour,

Le problème, dans votre cas, c'est que vous avez acheté ce véhicule il y a un an !
Les problèmes que vous décrivez ont pu être créés depuis...